

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 12 juin 2018 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers : madame Joanie Généreux ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que madame Micheline Quilès, directrice générale adjointe et trésorière.

Assemblée publique de consultation sur les règlements n^{os} 92-2005-65 et 92-2005-66 modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant les premiers projets de règlements n^{os} 92-2005-65 (création de la zone n^o 543) et 92-2005-66 (abrogation de la zone n^o 313 et agrandissement de la zone n^o 121) modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements.

M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté les premiers projets de règlements lors de sa séance du 8 mai dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'Hôtel de Ville le 9 mai 2018 et publié dans le Journal de Chambly édition du 16 mai 2018.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable au service de l'Urbanisme.

Projet de règlement n^o 92-2005-65 pour la création de la zone n^o 543 :

M. Massicotte débute son exposé en indiquant que la nouvelle zone n^o 543 est créée en prélevant plusieurs lots de la zone n^o 505 et explique les usages qui y seront autorisés.

Projet de règlement n^o 92-2005-66 abrogeant la zone n^o 313 pour agrandir la zone n^o 121 :

M. Massicotte indique par la suite que la zone n^o 121 est agrandie en prélevant la totalité des lots de la zone n^o 313 ce qui a pour effet de l'abroger et il explique les usages qui seront autorisés dans la zone agrandie. Il précise dès à présent que le titre du règlement sera modifié lors de l'adoption du second projet afin qu'il soit représentatif autant pour l'agrandissement que pour l'abrogation des zones concernées.

M. Massicotte poursuit en précisant que ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption des seconds projets de règlements avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

MM. Benjamin et Massicotte répondent aux questions suscitées par la portée et l'application des projets de règlements.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 37.

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Résolution 2018-06-187

Procès-verbaux des 8, 18, 22 mai et 7 juin 2018 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 8, 18, 22 mai et 7 juin 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 8, 18, 22 mai et 7 juin 2018 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-188

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 50 789 à 50 859	286 689,85 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 50 861 à 50 977	265 306,20 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 8FD000067 à 8FD000071	8 236,31 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2018-06-189

Dépôt de document

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, pour l'exercice financier du 1^{er} semestre se terminant le 31 mai 2018, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Résolution 2018-06-190

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Et résolu que M. Jacques Bienvenue, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 12 juin au 10 juillet 2018 et, il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire, avec la trésorière et directrice générale adjointe, M^{me} Micheline Quilès ou en son absence, avec la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François.

Il est de plus résolu que M. Jacques Bienvenue soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-191

Offre de services professionnels en ingénierie – Plans et devis d'ingénierie de structure, mécanique et électricité pour le réaménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville / Octroi de mandat /

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis d'ingénierie de structure ainsi que ceux de mécanique du bâtiment et d'électricité pour le réaménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville à Fusion Experts-Conseils inc. de Drummondville pour le prix de 5 500 \$ plus les taxes

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-192

Compte bancaire pour la Ville de Saint-Césaire / Autorisation d'ouverture et de signataires

Il est proposé par Jacques Bienvenu

Et résolu d'autoriser l'ouverture d'un compte bancaire supplémentaire pour la Ville de Saint-Césaire à la Caisse Desjardins de Rouville dont les signataires seront et sont le maire, M. Guy Benjamin ou en son absence, le maire suppléant, avec la trésorière et directrice générale adjointe, M^{me} Micheline Quilès ou en son absence avec la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-193

OMH de Saint-Césaire – Budget 2018 révisé / Approbation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'approuver la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire (OMH) dont le déficit d'opération est de 97 028 \$ et est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit un montant de 9 703 \$ représentant une augmentation de 1 385 \$ par rapport au budget révisé précédent, le tout en référence au document daté du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Résolution 2018-06-194

Échange de services avec la Municipalité d'Ange-Gardien - Entretien des chemins d'hiver / Autorisation de paiement 2017-2018

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder au paiement du montant 4 003,09 \$ (non taxable) auprès de la Municipalité d'Ange-Gardien, pour l'exécution par cette Municipalité, durant l'hiver 2017-2018, du déneigement et du déglçage des rangs Casimir et Saint-Charles. En contrepartie, la Ville de Saint-Césaire a assumé l'entretien d'hiver de la partie du rang Rosalie située sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-195

Regroupement des offices municipaux d'habitation (ROH) d'Ange-Gardien, de Granby, de Marieville, de Saint-Césaire, de Saint-Paul-d'Abbotsford, de Sainte-Angèle-de-Monnoir et de Waterloo – Entente de regroupement

Considérant que l'Office municipal d'habitation d'Ange-Gardien, l'Office municipal d'habitation de Granby, l'Office municipal d'habitation de Marieville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et l'Office municipal d'habitation de Waterloo ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

Considérant que ces offices ont présenté aux Conseils municipaux des Municipalités d'Ange-Gardien, de Saint-Paul-d'Abbotsford, de Sainte-Angèle-de-Monnoir et des Villes de Granby, de Marieville, de Saint-Césaire et de Waterloo, un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les Conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, c. S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions de l'entente de regroupement;

Considérant qu'après étude du projet d'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette entente de regroupement;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation d'Ange-Gardien, de l'Office municipal d'habitation de Granby, de l'Office municipal d'habitation de Marieville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford, de l'Office municipal d'habitation de

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Sainte-Angèle-de-Monnoir et de l'Office municipal d'habitation de Waterloo suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement soumis.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-196

Ville de Mont-Saint-Hilaire – Construction d'un nouveau pont reliant la Ville de Saint-Basile-le-Grand à la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu / Appui

Considérant la demande d'appui de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la construction d'un nouveau pont reliant la Ville de Saint-Basile-le-Grand à la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu dans le but de faciliter la circulation des usagers entre les deux rives de la rivière Richelieu;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches auprès du MTMDET pour la construction d'un nouveau pont reliant la Ville de Saint-Basile-le-Grand à la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu afin que la circulation des usagers soit facilitée entre les deux rives de la rivière Richelieu;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, celle de Rouville et à ses Municipalités qui la composent.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-197

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - demande au MDDELCC de faire les vérifications sur des activités de remblai dans la sablière opérée sur les lots 4 390 327, 4 390 329 et 4 390 340 du cadastre du Québec / Appui

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour que celui-ci fasse des vérifications pour s'assurer de la conformité d'activités de remblai effectuées par l'exploitant de la sablière sur les lots n^{os} 4 390 327, 4 390 329 et 4 390 340 du cadastre du Québec et situés sur le territoire de ladite Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire appuie la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans ses démarches auprès du MDDELCC pour que celui-ci fasse les vérifications appropriées afin que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Ville de Saint-Césaire soient assurées qu'il n'y a aucun impact négatif sur la nappe phréatique qui les alimente en eau potable de par les activités de remblai effectuées par l'exploitant de la sablière sur les lots n^{os} 4 390 327, 4 390 329 et 4 390 340 du cadastre du Québec et situés sur le territoire municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et au MDDELCC de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-198

Résolution n° 2017-05-218 concernant le projet de recherche pour essais pilotes sur des filtres au charbon par l'École polytechnique / Modification pour affectation de la dépense aux Surplus affectés aqueduc

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de modifier la résolution n° 2017-05-218 concernant le projet de recherche pour essais pilotes sur des filtres au charbon par l'École polytechnique pour préciser que la dépense au montant de 13 790 \$ (sans taxe) est financée par l'affectation aux Surplus affectés aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-199

GMF de Richelieu – Dénonciation de la réduction des services au CLSC du Richelieu / Résolution

Considérant que le CLSC du Richelieu (GMF Richelieu-Saint-Césaire) fait partie des installations du Centre intégré et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, dont la mission consiste, selon son Code d'éthique, à « contribuer à promouvoir, maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de son territoire en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux de qualité », notamment en veillant à « Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables » et « Assurer une gestion de l'accès simplifié aux services. »;

Considérant que le territoire du CLSC du Richelieu inclut six (6) municipalités de la MRC de Rouville (Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Mathias-sur-Richelieu), en plus des villes de Chambly et Carignan, pour une population totale de plus de 70 000 citoyens;

Considérant qu'à partir du 18 juin 2018, le CISSS Montérégie-Centre a décidé de cesser d'offrir le service de consultations médicales sans rendez-vous au CLSC du Richelieu à la clientèle n'ayant pas de médecin de famille à ce même CLSC ;

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Considérant que cette clientèle sera plutôt redirigée au Centre Médi-Soleil situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, soit à près de 20 kilomètres du CLSC de Richelieu ;

Considérant qu'il est prévisible que ces réductions de services mettent en péril l'objectif d'un CLSC d'être un service de première ligne servant notamment à désengorger les hôpitaux et auront plutôt inévitablement l'effet contraire, soit celui d'augmenter la clientèle des centres hospitaliers avoisinants, particulièrement l'Hôpital du Haut-Richelieu, situé à proximité du Centre Médi-Soleil ;

Considérant que la population de Saint-Césaire compte un nombre important d'aînés et de personnes vulnérables dont la mobilité est réduite et celles-ci seront directement affectées par cette mesure ;

Considérant que cette délocalisation de services constitue une centralisation inacceptable et irresponsable des soins de santé vers Saint-Jean-sur-Richelieu et une attaque directe à l'accessibilité des soins de santé ;

Considérant que le CLSC du Richelieu est en mesure d'accueillir en moyenne près de vingt-cinq (25) personnes sans médecin de famille par jour en formule sans rendez-vous ;

Considérant que les cliniques médicales et les GMF de la région sont déjà saturés et qu'un nombre important de personnes n'ont pas de médecin de famille;

Considérant que cette importante décision du CISSS Montérégie-Centre, qui est d'ailleurs contraire à son Code d'éthique, a été annoncée silencieusement et qu'il est à craindre que d'autres réductions de services s'ajoutent;

Considérant l'augmentation de la population et les besoins grandissants, il devient essentiel de bonifier l'offre de services et non de la diminuer ;

Considérant l'urgence d'agir afin de préserver l'accessibilité difficile aux soins de santé à la population ;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

DÉNONCE la décision du CISSS Montérégie-Centre de couper dans les services offerts au CLSC du Richelieu;

DEMANDE au ministre de la Santé et des Services sociaux d'intervenir et de suspendre cette décision du CISSS Montérégie-Centre, laquelle doit entrer en vigueur le 18 juin 2018;

Que la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au CISSS Montérégie-Centre, à la députée d'Iberville et aux villes du territoire desservi par le CLSC du Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Résolution 2018-06-200

Offre de services pour la sécurité des événements culturels publics dans la saison estivale 2018 / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation conjointe de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie et de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accepter l'offre de services de la compagnie GI sécurité patrouille inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la fourniture d'agents de sécurité lors des festivités de la Fête familiale célébrée le 19 août prochain pour le prix estimé de 1 056 \$ plus les taxes, et celle de Halte en Fête célébrée le 25 août prochain pour le prix estimé de 2 544 \$ plus les taxes tel qu'il appert de l'offre de service datée du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-201

Rapport des plans de mise en œuvre de l'an 6 du schéma de couverture de risques incendie / Approbation

Considérant l'adoption d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville;

Considérant que le directeur du Service sécurité incendie a déposé au Conseil municipal le rapport annuel d'activités relativement à la 6^e année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités *Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Césaire* relativement à la 6^e année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville;

Et résolu également de transmettre copie de ce rapport au responsable du schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville afin d'achever le rapport final de la 6^e année du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-202

Nomination de pompiers éligibles

Considérant l'affichage interne du concours pour les postes de pompier éligible;

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Considérant le processus de sélection effectué;

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service Sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de procéder aux nominations suivantes à compter des présentes:

- M. Olivier Lavoie, au poste de pompier éligible selon l'échelle salariale présentement en vigueur;
- M. Jocelyn Forand, au poste de pompier éligible selon l'échelle salariale présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-203

Nomination d'un procureur pour la Cour municipale de Saint-Césaire / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire retienne les services professionnels de M^e Simon Frenette du cabinet Dufresne Hébert Comeau pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) devant la Cour municipale de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Le point 31 de l'ordre du jour est retiré puisqu'il ne nécessite pas l'adoption d'une résolution du Conseil municipal étant donné qu'il s'agit d'une dépense d'entretien à l'intérieur d'un budget déjà autorisé.

Résolution 2018-06-204

Offre de services pour la préparation des plans et devis pour les travaux de prolongement d'un ponceau dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de prolongement d'un ponceau dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie pour le prix de 10 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services n^o 2018-248 datée du 1^{er} juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Résolution 2018-06-205

Transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour les travaux de prolongement d'un ponceau dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de prolongement d'un ponceau dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-206

Offre de services pour les plans et devis pour des travaux de réparation de ponceaux dans le rang de la Grande-Barbue et rue Leclaire / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réparation de ponceaux dans le rang de la Grande-Barbue et de la rue Leclaire à Consumaj Experts-Conseils de Saint-Hyacinthe pour le prix de 17 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert de l'offre de services datée du 23 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-207

Transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour les travaux de ponceaux dans le rang de la Grande-Barbue et rue Leclaire / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de réparation de ponceaux dans le rang de la Grande-Barbue et de la rue Leclaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-208

IS / 2016-11-367-Travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu – Libération finale de la retenue contractuelle / Autorisation de paiement

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 à l'adjudicataire du contrat IS / 2016-11-367 – Travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu, Groupe AllairGince infrastructures inc., au montant de 2 159,54 \$ taxes incluses représentant le montant de libération pour la réception définitive des travaux, soit la retenue de 5%, le tout tel qu'il

Séance ordinaire du 12 juin 2018

appert de la recommandation datée du 31 mai 2018 de Comeau Experts-Conseils.

Que la libération de ce paiement est conditionnelle à la transmission des documents signés par Groupe AllaireGince infrastructures inc. accompagnés de la facture correspondante.

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit et est autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n^o 4 et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-209

Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC dans le cadre des travaux de stabilisation dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud (AO / 2018-02-047) / Autorisations et engagements

Considérant que la firme Comeau Experts-Conseils (436884 Canada inc.) a été mandatée par la Ville de Saint-Césaire (résolution n^o 2018-05-164) pour le contrat AO / 2018-02-047 concernant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire;

Considérant la nécessité de présenter diverses demandes d'autorisation et permis pour la réalisation de ces travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire autorise la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada Inc.) à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et/ou permis auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Pêches et Océans Canada (MPO), le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi que tout autre ministère, la MRC de Rouville, Hydro Québec et autres services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre des travaux de stabilisation dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud;

Que la Ville de Saint-Césaire autorise Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada Inc.) à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

Que la Ville de Saint-Césaire confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à transmettre MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien. Le tout conformément à son programme d'exploitation;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-210

MTMDET – installation de jardinière sur le pont de la route 112 dans la Ville de Saint-Césaire / Demande d'autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de demander au ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) l'autorisation d'installer des jardinières de fleurs sur le pont de la route 112 à l'intersection de la route 233 (rue Notre-Dame) dans la Ville de Saint-Césaire lors de la saison estivale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-211

Offre de services pour le paysagement sous les panneaux numériques / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat pour les travaux de paysagement sous les panneaux numériques situés à l'intersection des routes 112 et 233 (rue Notre-Dame) à Excavation St-Césaire inc. de Saint-Césaire pour le prix de 5 500 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 24 mai 2018 et aux taux horaires plus les taxes tels que proposés sur la grille de location de machineries datée du 11 juin 2018 pour les travaux d'excavation de béton, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-212

AO / 2018-04-145 - Travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame (route 233) / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publié sur SÉAO dans son projet n° AO / 2018-04-145 pour des travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame (route 233);

Considérant la réception et l'ouverture, le 3 mai 2018, de quatre (4) soumissions, comme suit;

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Soumissionnaire	Bordereau A Taxes incluses	Bordereau B Taxes incluses
Pavage Maska inc. Saint-Hyacinthe	460 382,87 \$	464 173,39 \$
Eurovia Québec Construction inc. Bromont	472 337,65 \$	467 764,75 \$
Bertrand Ostiguy inc. Shefford	533 484,00 \$	505 890,00 \$
BDL Bordure et Trottoirs inc. Québec	597 752,73 \$	580 391,50 \$

Considérant la recommandation datée du 4 mai 2018 de Consumaj Experts Conseils, ingénieur au projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adjuger le contrat du projet n° AO / 2018-04-145 selon le bordereau A pour des travaux de réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame (route 233) au plus bas soumissionnaire conforme : Pavage Maska inc. de Saint-Hyacinthe, pour le prix 460 382,87 \$ taxes incluses;

Que les documents d'appel d'offres préparés par Consumaj pour la Ville de Saint-Césaire ainsi que la soumission datée du 3 mai 2018 de l'adjudicataire: Pavage Maska inc., font partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Que pour financer une partie des dépenses audit contrat, le Surplus accumulé libre peut être affecté pour un montant pouvant aller jusqu'à 208 933 \$.

Adoptée à l'unanimité

La conseillère, M^{me} Joanie Généreux, déclare un intérêt pour le point n° 41 de l'ordre du jour et se retire des délibérations de la Table du Conseil.

Résolution 2018-06-213

Second projet du règlement n° 92-2005-65 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour la création de la zone n° 543 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement n° 92-2005-65 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'annexe B intitulée « Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin de créer la zone n° 543 au détriment de la zone n° 505;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-65 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour la création de la zone n° 543 »

Adoptée à l'unanimité

La conseillère, M^{me} Joanie Généreux, réintègre sa place à la Table des délibérations du Conseil.

Résolution 2018-06-214

Second projet du règlement n° 92-2005-66 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements abrogeant la zone n° 313 et modifiant les limites de la zone n°121/ Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement n° 92-2005-66 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'annexe B intitulée « Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire de la Municipalité » du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements afin d'agrandir la zone n° 121 au détriment de la zone n° 313 ce qui aura pour effet d'abroger cette dernière;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adopter, avec modification du titre seulement, le second projet de règlement maintenant intitulé : «règlement n° 92-2005-66 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements abrogeant la zone n° 313 et modifiant les limites de la zone n°121 ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-215

PIIA-07-2018 M^{me} Annick Martin, mandataire - conversion d'une enseigne commerciale temporaire en enseigne permanente - lot n° 1 592 613 situé au 2003, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M^{me} Annick Martin, mandataire, pour le projet de conversion d'une enseigne commerciale temporaire en enseigne permanente située au 2 003, route 112, dans la zone commerciale n° 204, sur le lot n° 1 592 613 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de conversion d'une enseigne commerciale temporaire en enseigne permanente respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-07-2018 présenté par M^{me} Annick Martin, mandataire, pour le projet de conversion d'une enseigne commerciale temporaire en enseigne permanente située au 2 003, route 112, dans la zone commerciale n° 204, sur le lot n° 1 592 613 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-216

PIIA-08-2018 - M. Steeve Tétrault, propriétaire – Remplacement d'enseignes commerciales -lot 1 592 688 situé au 1070, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Steeve Tétrault, propriétaire, pour le projet de remplacement d'enseignes commerciales situées au 1 070, route 112, dans la zone commerciale n° 205, sur le lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de remplacement d'enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-08-2018 présenté par M. Steeve Tétrault, propriétaire, pour le projet de remplacement d'enseignes commerciales situées au 1 070, route 112, dans la zone commerciale n° 205, sur le lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-217

Poste de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Guillaume Légaré pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison Été 2018, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-218

Poste de moniteur en sécurité aquatique, aquaforme, sauveteur au Complexe sportif / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'embaucher Mesdames;

- Heidi Laflamme
- Maude Tremblay
- Mérédith Déragon

au poste de moniteur en sécurité aquatique, d'aquaforme et sauveteur. La rémunération est établie selon le taux fixé à l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-219

Poste d'animateurs pour le camp de jour Été 2018 (emplois étudiants) / Embauche

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'embaucher les employés saisonniers suivants pour le camp de jour Été 2018 au taux fixé à l'échelle salariale en vigueur des emplois du camp de jour, à savoir :

Nom	Poste
Megan Pigeon	accompagnatrice
Mérédith Déragon	animatrice

Adoptée à l'unanimité

Le point 48 est retiré de l'ordre du jour puisqu'il ne nécessite pas l'adoption d'une résolution du Conseil municipal étant donné qu'il s'agit d'une dépense d'entretien à l'intérieur d'un budget déjà autorisé.

Résolution 2018-06-220

Transmission d'une invitation à soumissionner pour des travaux de rejointoiement de la céramique au bassin de la piscine / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour des travaux de rejointoiement de la céramique au bassin de la piscine

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-221

Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Césaire – demande de soutien financier / Autorisation

Considérant que le Club de patinage artistique de Saint-Césaire a dû relocaliser ses activités suite à la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau en juillet 2017;

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Considérant que cette situation prévaudra pour la saison 2018-2019;

Considérant ces circonstances particulières, le Conseil municipal accepte de venir en aide au Club de patinage artistique de Saint-Césaire pour le maintien de ses activités et la pratique de ce sport pour ses résidents pour la saison 2018-2019;

Considérant l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui permet à une municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

De verser au Club de patinage artistique de Saint-Césaire un montant de 10 000 \$ pour la saison 2018-2019, lequel montant sera versé en janvier 2019;

D' accorder une contribution financière au montant de 150 \$ par patineur résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et inscrits au CPA de Saint-Césaire;

Que la subvention soit versée directement au patineur admissible à la subvention, par chèque, sur dépôt du formulaire prescrit à cet effet. Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée à la Ville pour l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-222

Shefford sur la Colline 2018 / Autorisation d'inscription

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser deux (2) inscriptions pour participer à l'activité de *Shefford sur la colline 2018* le 24 octobre prochain à Ottawa, pour le prix de 190 \$ par personne, le tout tel qu'il appert dans l'invitation du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-06-223

Congrès FQM / Autorisation d'inscription

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser 3 élus à participer aux Assises annuelles de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendront à Montréal du 20 au 22 septembre 2018.

Séance ordinaire du 12 juin 2018

Et résolu également que l'inscription au coût de 780 \$ plus les taxes, par participant, ainsi que les frais de repas et de déplacement soient payés par la Ville sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2018-06-188, 2018-06-191, 2018-06-193, 2018-06-194, 2018-06-198,
2018-06-200, 2018-06-202, 2018-06-203, 2018-06-204, 2018-06-206,
2018-06-208, 2018-06-209, 2018-06-211, 2018-06-212, 2018-06-217,
2018-06-218, 2018-06-219, 2018-06-221,...2018-06-223.

Micheline Quilès
Trésorière